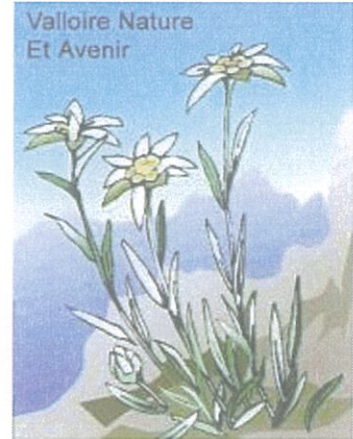


Le commissaire enquêteur

Alain VINCENT



OBSERVATIONS DE L'ASSOCIATION VNEA

Projet de PLU aux PPAs Mars 2020

Résumé

Ce document contient les observations de l'association VNEA au projet de PLU de la commune de Valloire soumis aux PPAs

Date : 15 Juin 2020

Association Valloire Nature et Avenir
Adresse postale : BP8, L'archaz, 73450 Valloire
Email : contact@vnea.net

Table of Contents

Contents

Introduction	3
Le Projet Club Med	4
1 Préservation de l'insertion paysagère et urbanistique.....	4
2 Préserver les qualités environnementales exceptionnelles de la commune : source de son attractivité	8
3 Préservation de la ressource en eau	12
4 Epuration des eaux.	13
5 Estimation des lits touristiques, Réhabilitation et réchauffement des lits	14
6 Protection des cours d'eau.....	15
7 Réchauffement Climatique et Développement Durable	15
8 Absence de Justification économique :	17
9 Impact négatif du Club sur l'écosystème touristique actuel des Verneys :	18
10 Justification du maire :	19
11 Au Global :.....	20
L'extension du domaine skiable	21
Le lotissement des Choseaux.....	22
Insertion dans l'OAP patrimoniale des bâtiments des années 60.....	23
Les règles architecturales pour les bâtiments de l'OAP patrimoniale et zone UA	25
La construction en limite séparative.	31
Le problème des dépôts divers.....	33
Le problème de l'eau	35
La préservation des terres agricoles.....	38
Lettre du 7 Octobre 2019 pour réagir à la réunion du 5 Septembre 2019.....	49
Lettre du 31 Mars 2019 pour demander le retrait du projet UTN Club Med.....	52
Lettre du 8 Juillet 2018 pour réagir à la réunion Cotech du 25 Mai 2018.....	54



Introduction

Nous avons donné ci-après notre point de vue sur un certain nombre de sujets qui nous paraissent importants dans le cadre de projet de PLU soumis aux PPAs en Mars 2020.

- Le Projet Club Med
- L'extension du domaine skiable
- Le lotissement des Choseaux
- L'Insertion dans l'OAP patrimoniale des bâtiments des années 60
- Les règles architecturales pour les bâtiments de l'OAP patrimoniales et en zone U
- La construction en limite séparative
- Le problème des dépôts divers
- La préservation des terres agricoles

D'une manière générale, nous avons participé au maximum de réunions du COTECH dans le cadre de l'élaboration de ce PLU initié en Décembre 2016. Chaque fois, nous avons donné notre point de vue à Monsieur le Maire de Valloire mais celui-ci n'a jamais été pris en compte. Nous n'avons d'ailleurs, sauf erreur de notre part, jamais reçu de réponse à nos différents courriers. Afin d'illustrer ce point, nous avons ajouté quelques-unes de nos lettres pour bien montrer l'absence de prise en compte de nos positions et arguments. Il ne faut donc pas s'étonner que notre association soit dans l'optique de déposer des recours, comme nous l'avons fait dans le cadre du SCOT Pays de Maurienne, pour nous opposer notamment aux 2 UTNs touristiques de Valloire : Projet Club Med, extension du domaine skiable vers le pas des griffes et au-delà.

- Lettre du 7 Octobre 2019 pour réagir à la réunion Cotech du 5 Septembre 2019
- Lettre du 31 Mars 2019 pour demander le retrait du projet UTN Club Med
- Lettre du 8 Juillet 2018 pour réagir à la réunion Cotech du 25 Mai 2018

Nous espérons toujours que certaines de nos remarques pourront être intégrées complètement ou au moins partiellement dans le nouveau document d'urbanisme.

Pour l'association Valloire Nature Et Avenir (VNEA)

Régis de Poortere
Président
Email : contact@vnea.net

